

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt février deux mille dix-sept, à vingt heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/02/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU.

EXCUSES : Jean-Pierre ESTRADÉ (délégation de vote à Catherine CELESTIN), Sylvie AYMARD, (délégation de vote à Sébastien MOREAU), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Alain DARBON), Michel PARVY (délégation de vote à Alain FAUCHER), Christine RIFFAUD.

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Xavier NOUHAUD.

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2017-009 : CONTRAT DE RURALITE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que le contrat de ruralité, qui est une contractualisation avec l'Etat, coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire sur les thèmes suivants :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique;
6. La cohésion sociale

Monsieur le Président expose qu'en 2017, 216 millions du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) seront dédiés aux contrats de ruralité. Les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations à financer avec cette enveloppe. La priorité sera donnée à l'investissement. L'appui à l'ingénierie sera également possible (crédits d'étude, d'appui à un recrutement temporaire d'un développeur territorial, etc.).

Monsieur le Président présente les fiches actions, élaborées par les services de la Conseil Communautaire, qui sont retenues dans le cadre du contrat de ruralité qui porte sur le territoire du PETR Monts et Barrages :

- ✓ Au titre de l'accessibilité aux services et aux soins : Etude d'opportunité, de faisabilité et accompagnement pour la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaire
- ✓ Au titre du développement de l'attractivité : Création d'un tiers lieu et réalisation de micro diagnostics économiques
- ✓ Au titre de l'animation et de la redynamisation de Saint-Léonard de Noblat
- ✓ Au titre de la transition écologique : Création de bornes de recharges électriques et étude PCAET
- ✓ Au titre de l'ingénierie : Suivi et animation du contrat de ruralité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le contrat de ruralité 2017-2020, porté par le PETR Monts et Barrages, et les actions portées, financées et réalisées par la Communauté de Communes de Noblat,

Autorise Monsieur le président à procéder aux éventuels ajustements nécessaires et à signer avec l'État et les autres partenaires associés à la démarche le contrat à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 21 février 2017

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 23/02/17
Publié ou notifié
Le : 23/02/17

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : contrat de ruralité - approbation et autorisation de signature

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2017

Numéro de l'acte : 2017-009 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170220-2017-009-DE

Date de décision : 20/02/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire